

## Distribution d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2017

Le Conseil d'administration d'EDF, réuni ce jour, a décidé la mise en distribution d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2017 de 0,15 euro par action et a décidé de proposer, dans les conditions fixées par la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2017, l'option du paiement de cet acompte en actions nouvelles de la Société.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement de cet acompte au titre de l'exercice 2017 est fixé par le Conseil d'administration à 9,94 euros. Ce prix est égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse ayant précédé le 7 novembre 2017, jour de la décision de mise en distribution de cet acompte sur dividende, diminuée du montant net de l'acompte et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance immédiate et feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris.

Cet acompte au titre de l'exercice 2017 sera détaché le 16 novembre 2017. Les actionnaires pourront opter pour le paiement de l'acompte en actions nouvelles entre le 16 novembre 2017 et le 30 novembre 2017 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit acompte.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pendant la période indiquée pour un versement de l'acompte en actions, cet acompte sur dividende au titre de l'exercice 2017 sera payé en numéraire à compter du 11 décembre 2017.

Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement en actions de cet acompte au titre de l'exercice 2017, la livraison des actions interviendra à compter du 11 décembre 2017. Si le montant de l'acompte, pour lequel est exercée l'option de paiement en actions, ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

*En application du règlement d'exécution (UE) 2016/1055 de la Commission du 29 juin 2016 établissant des normes techniques d'exécution relatives aux modalités techniques de publication et de report des informations privilégiées conformément au règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil, le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations privilégiées et a été communiqué au diffuseur agréé d'EDF le 7 novembre 2017 à 19h25 heure de Paris.*

Acteur majeur de la transition énergétique, le Groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 37,1 millions de clients, dont 26,2 millions en France. Il a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 71 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.